



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation urgente des AESH et déploiement des PAS en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 16649

Texte de la question

M. Aly Diouara appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation critique et urgente des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). L'action des AESH est fondamentale pour favoriser l'inclusion et soutenir le parcours scolaire des enfants aux besoins spécifiques. Aujourd'hui, 490 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés. Or lors de la dernière rentrée scolaire, 48 726 d'entre eux ont été laissés sans accompagnement. Derrière ces chiffres se trouve la réalité des 132 000 AESH, dont 93 % sont des femmes, qui assurent au quotidien une mission essentielle tout en vivant dans une grande précarité, avec des revenus mensuels de 900 à 950 euros pour un temps partiel imposé. Dans sa circonscription, à Bobigny, Drancy et Le Bourget, l'échec de l'État à garantir un accompagnement adapté se traduit chaque jour par des enfants laissés de côté et des familles abandonnées. En effet, en Seine-Saint-Denis, le déficit de 1 700 AESH prive près de la moitié des 29 100 élèves notifiés par la MDPH de l'accompagnement pourtant reconnu nécessaire par les autorités compétentes. Au collège Paul-Bert de Drancy, les trois quarts des élèves concernés n'ont aucun accompagnant ; à l'école maternelle Romain-Rolland, seuls un tiers des besoins sont couverts. Cette situation est indigne des ambitions d'une école réellement inclusive. Par ailleurs, face à cette situation, la seule réponse de M. le ministre consiste à réorganiser la pénurie plutôt qu'à y remédier. Le 11 mai 2026, l'Assemblée nationale a pourtant rejeté la généralisation des Pôles d'appui à la scolarité (PAS), estimant qu'ils ne répondent pas au problème de défaillance quantitative des effectifs d'accompagnants. Pourtant, en Seine-Saint-Denis, le Gouvernement passe en force. La DSDEN impose dès cette rentrée la transformation d'une centaine de PIAL en 69 PAS. Depuis le 1er juin 2026, 2 368 AESH sont convoqués dans l'urgence pour signer des avenants élargissant considérablement leur secteur d'intervention. Un collectif d'AESH et les organisations syndicales rencontrés lors des mobilisations du mardi 9 juin 2026 dénoncent les méthodes utilisées par la DSDEN allant de l'intimidation aux menaces de licenciement. À Bobigny, trois PIAL fusionnent en deux PAS géants couvrant chacun 20 établissements. Cette réorganisation, sans concertation et dont les contours ne sont pas clairement définis, plonge les AESH dans une incertitude quant à leur futur secteur d'intervention. Ce mépris institutionnel risque d'entraîner des démissions massives et d'aggraver encore davantage la pénurie déjà existante. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement entend suspendre le déploiement des pôles d'appui à la scolarité en Seine-Saint-Denis, dans l'attente d'une évaluation sérieuse de leur impact sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap et quelles mesures concrètes seront prises pour doter les accompagnants d'élèves en situation de handicap d'un statut pérenne, d'une rémunération à la hauteur de leurs responsabilités et d'une reconnaissance institutionnelle de leur rôle essentiel au sein de l'école inclusive.

Données clés

Auteur : [M. Aly Diouara](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16649

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2026](#), page 6167